

Pour diffusion immédiate
Le 13 novembre 2014

Les modifications proposées à la Loi sur les subventions aux pionniers (services publics) ont été acceptées

WHITEHORSE – Les membres de l'Assemblée législative du Yukon ont appuyé à l'unanimité la mise à jour de la *Loi sur les subventions aux pionniers (services publics)*.

Le programme de subventions aux pionniers s'adresse aux Yukonnais âgés de 65 ans et plus qui sont propriétaires ou locataires de leur résidence principale; il vise à aider ces derniers à couvrir le coût des services publics, comme le chauffage.

« Nous avons rencontré des groupes de personnes âgées et des représentants qui ont accordé leur appui aux modifications proposées », a affirmé le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Doug Graham. « Je suis heureux que nous allions de l'avant avec ces modifications, qui seront bénéfiques pour les personnes âgées, en particulier pour celles qui vivent à l'extérieur de Whitehorse, où le prix des services publics a tendance à être plus élevé. »

Voici quelques-unes des modifications proposées :

- faire passer la date limite de présentation de la demande initiale du 1^{er} octobre au 1^{er} juillet;
- augmenter le montant de la subvention accordée aux résidents des régions rurales;
- modifier les critères d'admissibilité au programme; par exemple, exiger que les demandeurs aient habité au Yukon pendant au moins un an;
- exiger que les demandeurs fournissent quelques renseignements de base tels que le revenu net dans leur demande de subvention;
- élargir le pouvoir réglementaire en vue de faciliter l'application de la *Loi*.

Les modifications seront en vigueur au moment où les demandes seront présentées en juillet 2015.

Dorénavant, tous les demandeurs doivent avoir 65 ans et avoir vécu au Yukon pendant au moins 12 mois pour être admissibles au programme.

Une preuve de résidence et un document attestant le revenu net sont maintenant exigés. Le montant de la subvention accordée sera moins élevé pour les couples dont le revenu annuel est près de 165 000 \$ et pour les personnes gagnant près de 114 000 \$. Une méthode d'évaluation des revenus sera mise en place au cours de l'année prochaine.

La révision de la *Loi sur les subventions aux pionniers (services publics)* vise à assurer la flexibilité et la durabilité du programme afin qu'il puisse répondre aux besoins des personnes âgées du Yukon.

– 30 –

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Patch Groenewegen
Communications
Santé et Affaires sociales
867-667-8478
patch.groenewegen@gov.yk.ca

Communiqué numéro 14-254

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.